

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

FDS Numéro de référence: 3012M Date d'émission: 4/12/2019 Date de révision: 11/9/2023 Remplace la version de: 7/12/2022 Version: 2.0

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit Substance Nom de la substance Poly bd® R45 M

Nom chimique 1,3-butadiène, homopolymère, à terminaison hydroxy

N° CE 614-926-3 N° CAS 69102-90-5 Type de produit Fabriqué

Groupe de produits Produit commercial

Exemptions d'autorisation REACH Exempté d'enregistrement REACH

## 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Elastomères

#### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Représentant Européen Resin Solutions, LLC Resin Solutions Italia Srl 665 Stockton Drive, Suite 100 Via Baiona 107 48123 RAVENNA Exton, PA 19341 USA

**ITALY** 

product.stewardship@resinsolutions.com product.stewardship@resinsolutions.com -

https://www.resinsolutions.com/ https://www.resinsolutions.com/

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

T+1-484-284-8989

Numéro d'urgence : N° d'appel d'urgence Carechem 24 International :

• Europe: + 33 1 49 00 00 49 & Pays Anglophones: + 44 (0) 1235 239 670

• Afrique & Moyen Orient: + 44 (0) 1235 239 671

T +39 0544 459022

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussels	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti- poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
Luxembourg	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussels	+352 8002 5500	Numéro gratuit avec accès 24/24 et 7/7. Des experts répondent à toutes les questions urgentes sur des produits dangereux en français, néerlandais et anglais
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145 +41 44 251 51 51	(de l'étranger :+41 44 251 51 51) Cas non- urgents: +41 44 251 66 66

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

## Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable

## 2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés

: Contact avec le produit chaud - risque de brûlures graves. Les vapeurs émises lors de l'utilisation peuvent irriter les yeux et les voies respiratoires. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Ne contient pas de substances PBT/vPvB ≥ 0,1 % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

## 3.1. Substances

 Type de substance
 : Polymère

 Nom
 : Poly bd® R45 M

 N° CAS
 : 69102-90-5

 N° CE
 : 614-926-3

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

## 3.2. Mélanges

Non applicable

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin en cas d'irritation persistante. Exposition à des projections de produits chauds: Refroidir

immédiatement les parties brûlées à l'aide d'eau froide (par immersion ou aspersion).

Consulter immédiatement un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Consulter un médecin si la douleur, les clignotements, le larmoiement ou la rougeur persistent. Matériau chauffé : en

cas de brûlures graves sur un matériau chauffé, consulter un médecin. En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 min.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche à l'eau. Consulter éventuellement un médecin.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Les vapeurs émises lors de l'utilisation peuvent irriter les yeux et les voies respiratoires. Symptômes/effets après contact avec la peau

: Contact avec le produit chaud - risque de brûlures graves. L'exposition répétée peut

provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Symptômes/effets après contact oculaire Contact avec le produit chaud - risque de brûlures graves.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

## 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau en pulvérisation ou en nuage. Dioxyde de carbone. Mousse. Produit chimique sec.

Poudre sèche. Sable.

Agents d'extinction non appropriés : Le recours à un fort jet d'eau peut contribuer à étendre le feu.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : La chaleur d'un foyer peut provoquer la libération de vapeurs inflammables. En mélange avec l'air et en présence d'une source d'ignition, peut brûler à l'air libre ou exploser en

espace confiné.

Danger d'explosion A haute température : Formation possible de mélanges vapeur/air inflammables ou

explosifs.

: Oxydes de carbone (CO, CO2). Fumées toxiques. 1,3-butadiène. Hydrocarbures. Produits de décomposition dangereux en cas

d'incendie

## 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Refroidir les

conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Utiliser un agent d'extinction aqueux avec précaution afin d'éviter la formation de mousse ou une explosion de vapeur. La chaleur peut provoquer une pressurisation et l'éclatement des conteneurs clos, propageant le feu et augmentant le risque de brûlures/blessures. Eviter que les eaux usées

de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Protection complète du corps.

Appareil de protection respiratoire autonome isolant.

11/9/2023 (Date de révision) FR (français) 3/9

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales

: Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence pour le personnel nonsecouriste  Assurer une ventilation appropriée. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'expositionprotection individuelle".

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

: Absorber le liquide répandu dans un matériau tel que: sable, terre, vermiculite. Conserver le produit récupéré pour élimination ultérieure.

Procédés de nettoyage

: Laver le reliquat non récupérable à grande eau. Recueillir le produit dans un récipient à part convenablement étiqueté.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir section 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel. Contact avec le produit chaud - risque de brûlures graves. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Nous recommandons l'utilisation de chauffe-barils à vapeur. S'il est nécessaire de chauffer un produit en baril, desserrer ou enlever le bouchon ou le couvercle avant de chauffer le produit pour éviter une surpression dans le baril. En cas de gel, dégeler et mélanger à fond avant l'utilisation.

Mesures d'hygiène

: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques

: Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour éviter les fuites.

Conditions de stockage

: Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans un endroit sec et frais. Purger les fûts ouverts avec de l'azote avant de les refermer hermétiquement. La viscosité peut augmenter au fil du temps. Conserver à l'abri des sources d'ignition.

Matières incompatibles

: Agents oxydants forts. Agents réducteurs forts. Acides forts. Peroxydes.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

## 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

11/9/2023 (Date de révision) FR (français) 4/9

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

#### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 8.2. Contrôles de l'exposition

## 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Douches de sécurité. Fontaine oculaire.

#### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

#### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



#### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

#### Protection oculaire:

Lunettes de sécurité avec protections latérales

#### 8.2.2.2. Protection de la peau

#### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

## Protection des mains:

Gants de protection étanches. Les gants doivent être remplacés après chaque utilisation et à la moindre trace d'usure ou de perforation

#### 8.2.2.3. Protection respiratoire

#### Protection respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Couleur : Limpide à jaune léger.

Apparence : Visqueux. Odeur : Pas disponible Seuil olfactif : Pas disponible Point de fusion : Pas disponible Point de congélation Pas disponible Point et intervalle d'ébullition initiaux > 300 °C : Ininflammable. Inflammabilité Limites d'explosivité : Pas disponible Limite inférieure d'explosion : Pas disponible Limite supérieure d'explosion : Pas disponible

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Point d'éclair : > 205 °C Cleveland à vase ouvert (CVO)

Température d'auto-inflammation : Pas disponible Température de décomposition : > 350 °C pH : Non applicable Viscosité, cinématique : 1500 mm²/s (30°C) Viscosité, dynamique :  $\sim 5000$  mPa·s

Solubilité : Eau: pratiquement insoluble

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) : Pas disponible Pression de vapeur : Pas disponible Pression de vapeur à 50°C : Pas disponible Masse volumique : Pas disponible

Densité relative : 0.9

Densité relative de vapeur à 20°C : Pas disponible Caractéristiques d'une particule : Non applicable

#### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

## 10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Rayons directs du soleil. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

#### 10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants forts. Agents réducteurs forts. Acides forts. Peroxydes.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé (Les données sont concluantes, mais insuffisantes pour permettre une

classification)

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé (Données manquantes)
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé (Données manquantes)

## 1,3-butadiène, homopolymère, à terminaison hydroxy (69102-90-5)

DL50 orale rat > 34600 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé (Données manquantes)

pH: Non applicable

Indications complémentaires : Le contact avec le produit chaud peut provoquer des brûlures graves

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

11/9/2023 (Date de révision) FR (français) 6/9

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé (Données manquantes)

Indications complémentaires : Le contact avec le produit chaud peut provoquer des brûlures graves

pH: Non applicable

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

: Non classé (Données manquantes)

remplis)

Indications complémentaires : Non sensibilisant cutané chez le cobaye

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé (Données manquantes) Cancérogénicité : Non classé (Données manquantes) Toxicité pour la reproduction : Non classé (Données manquantes)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé (Données manquantes)

(STOT) (exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(STOT) (exposition répétée)

: Non classé (Données manquantes) Danger par aspiration

## 1,3-butadiène, homopolymère, à terminaison hydroxy (69102-90-5)

1500 mm<sup>2</sup>/s (30°C) Viscosité, cinématique

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### 11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

#### 11.2.2. Autres informations

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et

symptômes possibles Autres informations

: Les vapeurs émises lors de l'utilisation peuvent irriter les yeux et les voies respiratoires

: Voies d'exposition possibles : ingestion, peau et yeux

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

## 12.1. Toxicité

Ecologie - général

: Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement. Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)

: Non classé (Données manquantes)

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme

: Non classé (Données manquantes)

(chronique)

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

11/9/2023 (Date de révision) FR (français) 7/9

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

#### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage

Code catalogue européen des déchets (CED)

Code HP

- Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les règlements locaux.
- Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.
- : Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.

Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

- : HP3 "Inflammable":
  - déchet liquide inflammable: déchet liquide ayant un point d'éclair inférieur à 60 °C ou déchet de gazoles, carburants diesel et huiles de chauffage légères dont le point d'éclair est
     > 55 °C et ≤ 75 °C;
  - déchet solide ou liquide pyrophorique inflammable: déchet solide ou liquide qui, même en petites quantités, est susceptible de s'enflammer en moins de cinq minutes lorsqu'il entre en contact avec l'air.
  - déchet solide inflammable: déchet solide qui est facilement inflammable, ou qui peut provoquer ou aggraver un incendie en s'enflammant par frottement.
  - déchet gazeux inflammable: déchet gazeux inflammable dans l'air à 20 °C et à une pression normale de 101,3 kPa;
  - déchet hydroréactif: déchet qui, au contact de l'eau, dégage des gaz inflammables en quantités dangereuses;
  - autres déchets inflammables: aérosols inflammables, déchets auto-échauffants inflammables, peroxydes organiques inflammables et déchets autoréactifs inflammables.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU ou n	uméro d'identification			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officie	lle de transport de l'ONU	J		
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de dange	er pour le transport			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballag	je			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'env	vironnement			
Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non Polluant marin: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non
Pas d'informations suppléme	ntaires disponibles			ı

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

## Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

#### Transport maritime

Règlement du transport (IMDG) : Matériau non contrôlé par le code IMDG

11/9/2023 (Date de révision) FR (français) 8/9

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

#### Transport aérien

Règlement du transport (IATA)

: Matériau non contrôlé par le code IATA

#### Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

#### Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

#### Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Non listé dans l'annexe XVII de REACH

#### Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Non listé dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

#### Liste candidate REACH (SVHC)

Non listé dans la liste des substances candidates de REACH

## Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Non listé dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012)

## Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Non listé dans la liste POP (Règlement UE 2019/1021)

#### Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Non listé dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement UE 1005/2009)

## Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

#### Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

#### 15.1.2. Directives nationales

#### Suisse

Classe de stockage (LK) : Liquides

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour cette substance

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Pas d'informations complémentaires disponibles

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

11/9/2023 (Date de révision) FR (français) 9/9